

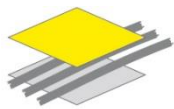
CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

APPEL À PROJETS DU CCCA-BTP

Comment assurer l'adéquation
emploi/compétences sur les métiers en tension en
tenant compte des zones géographiques
notamment par le développement de contenu de
formation en distanciel ?

Règlement de consultation



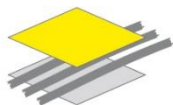
CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

SOMMAIRE

Partie I – Informations générales

1. Préambule
2. Présentation du CCCA-BTP
3. Conditions de recevabilité et critères de sélection
4. Auditions et sélections
5. Constitution des dossiers de réponse
6. Eligibilité et modalités de financement
7. Notification de prise en charge et conventionnement des projets
8. Suivi et évaluation des projets
9. Déontologie et publicité



SOMMAIRE

Partie II

1. Contexte de la thématique

Comment assurer l'adéquation emploi/compétences sur les métiers en tension en tenant compte des zones géographiques notamment par le développement de contenus de formation en distanciel ?

2. Objectifs de l'appel à projets

3. Caractéristiques attendues du projet

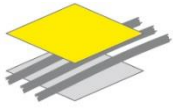
4. Livrables

5. Modalités de suivi et accompagnement des projets

6. Bénéficiaires finaux des projets

7. Budget alloué aux projets

8. Communication du dossier de candidature

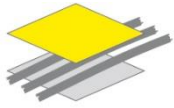


CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

Partie I

Informations générales



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

1. Préambule

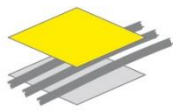
Le présent règlement de consultation vise à informer les candidats des conditions et des règles de publication, de dépôt et de sélection des projets proposés.

Pilotage

- Secrétariat Général du CCCA-BTP
- Cellule d'appel à projets :
 - Direction de la Transformation Stratégique
 - Direction Finances, Évaluation, Patrimoine et SI
 - Pôle Affaires Juridiques et Vie Institutionnelle

Expertises Métiers

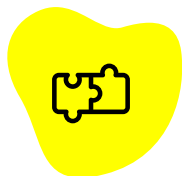
- Direction des Politiques de Formation et Innovation Pédagogique
- Direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

2. Présentation du CCCA-BTP



Le CCCA-BTP (*Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics*) est un organisme à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Outil des professionnels du secteur de la construction, il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

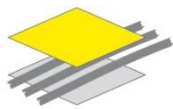
Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics eux-mêmes, le CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une solide expertise pédagogique de l'alternance et fait de l'innovation un marqueur fort de son action, reconnue au niveau national et bien au-delà des frontières des professions du BTP.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers du bâtiment et des travaux publics et aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction sur leur territoire. Le CCCA-BTP crée les outils pédagogiques adaptés aux besoins des entreprises, à la montée en compétences des apprentis et aux nouvelles formes d'apprentissages (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD...). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation avec la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

L'expertise du CCCA-BTP en fait un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15 à 29 ans comporte plus de 100 diplômes du CAP au diplômes et des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

3. Conditions de recevabilité et critères de sélection

a. Conditions de recevabilité

Pour être recevables, les dossiers devront être adressés complets dans les temps impartis énoncés dans la partie II. La cellule d'appel à projets s'assure de la recevabilité et de l'éligibilité des projets. Les appels à projets restent ouverts à consultation et à une réponse à partir de leur mise en ligne sur une période de 3 semaines à 1 mois. L'instruction, et l'évaluation des dossiers sont faits en une seule vague par la cellule de sélection composée des directions en charge du pilotage et des directions métiers concernées par les appels à projets.

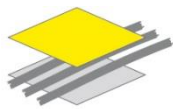
Est éligible toute personne morale répondant cumulativement aux critères mentionnés, dont la capacité de justifier d'un projet économiquement viable doit être démontrée, et dont l'activité s'inscrit dans le périmètre des porteurs possibles et des actions des appels à projets, sous réserve de la part de sous-traitance autorisée.

Les appels à projets souhaitent encourager le renforcement des coopérations existantes et la création de coopérations originales entre acteurs publics et privés d'un territoire, acteurs historiques et émergents.

Dans le cas de constitution d'un consortium, il est impératif de **désigner une personne morale mandataire des membres du groupement et porteuse du projet** et de présenter un accord de consortium.

Celui-ci détaillera les règles de gestion entre les participants et, le cas échéant, lorsque le projet peut déboucher sur un « livrable », que le porteur et les participants au groupe projet souhaitent exploiter et commercialiser, le régime attendu de ces droits d'exploitation (notamment patrimoniaux).

L'accord formalisera la co-responsabilité des acteurs pour assurer l'atteinte des objectifs du projet, de ses effets et résultats potentiels.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

b. Critères de sélection des projets

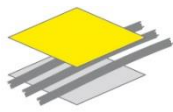
Les critères de sélection ci-dessous sont identiques à l'ensemble des appels à projets lancés par le CCCA-BTP. À cela peuvent s'ajouter d'autres critères spécifiques mentionnés dans la partie II - Spécificités.

Les critères de sélection sont répartis en nombre de points sur 100 :

- Qualité et performance du projet, son caractère innovant et conforme aux objectifs mentionnés dans la partie II (offres de services/ services clients) /**35 points** ;
- Expertise et expérience dans le domaine de la formation, de l'apprentissage et du suivi socioéducatif ou socioprofessionnel, ainsi que la connaissance du secteur des métiers du BTP /**20 points** ;
- Calendrier et rétroplanning de la conception, de la réalisation et de la mise en exploitation du projet et de ses productions ainsi que l'équipe projet pressentie /**15 points** ;
- Perspectives de démultiplication, d'essaimage et de valeur ajoutée du projet et de ses « livrables » (indicateurs de performance du projet, ci-dessus) /**20 points** ;
- Budget prévisionnel et éléments permettant de sécuriser le déploiement du projet/ **10 points**

La commission de sélection s'attachera également à regarder :

- la pertinence de la proposition, notamment au regard des orientations de l'appel à projets ; capacité à atteindre les publics visés ; qualité des éléments et démarches de diagnostic préalables ; qualité des actions proposées au vu de ces éléments de diagnostic ; caractère structurant du projet
- la pertinence du ciblage à l'égard des problématiques spécifiques d'un territoire ou d'une région : les propositions n'ont pas vocation à être uniformes sur l'ensemble des territoires
- qualité et crédibilité du porteur de projet (ou du consortium) : compétences et expériences réunies ; qualité de la gouvernance envisagée ; qualité du modèle économique ; qualité du système d'informations, évaluer et améliorer en continu le programme d'action ;
- qualité et densité des partenariats territoriaux envisagés ; capacité à mobiliser toute partie prenante pertinente ; complémentarité avérée de la proposition au regard des dispositifs existants
- qualité de la démarche d'expérimentation ; capacité à faire évoluer le dispositif en mode agile, au fur et à mesure du déploiement du projet ; dispositifs envisagés de réflexivité, de pilotage, d'évaluation et de capitalisation des expériences
- perspectives de démultiplications et/ou d'essaimage
- capacité réelle à déployer le projet



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

4. Auditions et sélections

Les comités créés pour l'occasion ne sont pas publics ; les candidats, leurs ayants droits ou leurs ayants cause n'y sont ni admis, ni représentés.

- **Ouverture des plis**

La commission de sélection procède à l'ouverture des plis, à l'examen et à l'évaluation technique des dossiers-projets au regard des objectifs et propose au groupe de travail paritaire d'appel à projets (GTP AàP) une pré-sélection de projets. Le GTP en assure la sélection qui sera présentée en Conseil d'Administration.

Le contrôleur général de l'État et/ou le commissaire du gouvernement est invité aux réunions de sélection.

- **Présentation orale et audition** des porteurs de projets dans la période de consultation et à l'issue d'une présélection des meilleurs projets

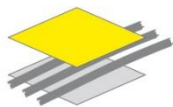
Le CCCA-BTP se laisse l'opportunité d'organiser les auditions des candidats afin qu'ils présentent et précisent leur projet - période dite de « présentation orale ». Les candidats recevront alors une lettre de convocation dite lettre d'audition.

Etapas majeures de la consultation et attendus en termes de restitutions :

Une présélection sur dossier est effectuée afin de ne retenir que les candidats porteurs de projet(s) admis à concourir sur leurs projets, et donc, potentiellement éligibles à participer à la phase de « présentation orale ». Il s'agira de disposer de suffisamment d'éléments pour analyser la structure du déposant et permettre à la commission d'appels à projets de mieux le « positionner » au regard des attendus.

En parallèle, les participants retenus pourront ou non être invités séparément, par lettre de convocation à une réunion d'audition au CCCA-BTP des porteurs de projets (« short list »): présentation et précision de leur projet, premières compréhensions du contexte et objectifs, vision de la réponse, livrables (« maquetage », échantillons, canaux de diffusion, organisation, etc.).

La lettre de convocation intègre l'indication du CCCA-BTP les points faibles du dossier, en vue de produire, pour le projet, une proposition économique, juridique et technique complète et définitive et, de préciser les moyens et ressources de celle-ci (équipe projet, financement et contractualisation). À défaut de plusieurs candidatures, mais de la présentation d'un dossier-projet éligible, le CCCA-BTP se réserve la possibilité néanmoins de retenir ce candidat unique et de dialoguer avec lui seul.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

La phase de présentation orale lors de l'audition est restreinte à un temps déterminé équivalent entre candidats admis. La convocation à cette audition comportera les modalités de déroulement de celle-ci (présentation du porteur, du projet, questions-réponses, « challenge » sur les points d'améliorations).

À l'issue de ces échanges, les participants seront invités à déposer un dossier-projet complet et définitif.

Les offres finales seront instruites par les services du CCCA-BTP et appréciées par le GTP Appel à projets, selon les critères d'attribution, avec une grille de notation répartissant les points. Celui-ci rend son rapport en vue du Conseil d'administration du CCCA-BTP affectant les subventions au projet.

Le comité instruit une proposition de montant de financement en vue de la note d'affectation de la subvention présentée au Conseil d'administration et comportant : un rappel du déroulement de l'appel à projets, les conditions de la sélection, les critères de choix, les projets déposés, leurs objets et objectifs, écartés et retenus, les raisons de la présélection d'un ou de plusieurs projets.

Au vu de l'avis motivé du comité, la personne responsable de l'appel à projets désigne le ou les projets sélectionnés (après rappel des motivations du choix). Elle enverra alors à chaque candidat le résultat qui le concerne ainsi qu'une explication de la décision le concernant.

Rappel du processus de sélection

Hypothèse 1 – Dossier retenu sans présentation orale



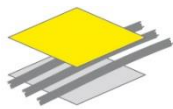
Hypothèse 2 : Dossier retenu avec présentation orale



Hypothèse 3 : Dossier non retenu



Dépôt
dossier
candidature
- J -



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

5. Constitution des dossiers de réponses

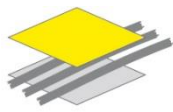
a. Pièces techniques

- Une synthèse des éléments fondamentaux du projet en 4 pages (cf. annexe)
- Une présentation du porteur de projet et de ses éventuels partenaires
- Une description des moyens humains pressentis sur le projet [nombre de professionnels mobilisés et leur rôle]
- Un détail des moyens techniques mobilisés [ressources mises à disposition]
- Une présentation des actions prévues pour les objectifs assignés
- Une description de la gouvernance du projet [composition du comité de pilotage du projet et le calendrier prévisionnel de son fonctionnement]
- L'équipe projet, les méthodes de travail et de gestion de projet
- Un calendrier type de conception et/ou déploiement du projet
- Les références dans les mêmes domaines
- Les annexes financières [tableau prévisionnel des dépenses du projet]
- Le plan de financement permettant de sécuriser le déploiement du projet
- Rétroplanning des actions du projet (tableau rétroplanning)

À titre d'exemple vous trouverez sur le site un modèle de dossier -type- de réponse à télécharger pouvant vous inspirer ainsi qu'un document de présentation de votre projet (le 4 pages).

b. Pièces administratives

- Une lettre de candidature pour le projet et le consortium mandatant le porteur du projet en cas de groupement d'entreprises
- L'attestation de responsabilité civile du porteur et de ses partenaires (à jour)
- Le dernier Bilan et compte d'exploitation du porteur et de ses partenaires, sous-traitants et intervenants indépendants
- L'extrait Kbis de l'équipe projet, y compris en cas de sous-traitance en chaîne
- La déclaration de sous-traitance nécessaire (DC4) ou de co-traitance incluant le RGPD
- Le règlement d'appel à projets (paraphé et signé)
- Relevé d'Identité Bancaire
- Tout autre document utile pour la compréhension du projet (cahier des charges etc...)



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

6. Éligibilité et modalités de financement

a. Porteurs de projets pressentis - Bénéficiaires

Compte tenu de l'objet social et des missions du CCCA-BTP, de l'origine et de la nature juridique des fonds utilisés pour le financement des projets, les porteurs contribuant au portage, au pilotage, à la conception ou à la mise en œuvre desdits projets seront plutôt des acteurs de la formation du BTP, pouvant être des bénéficiaires des projets sélectionnés et financés.

Les appels à projets visent de manière privilégiée mais non exclusive tout opérateur de formation notamment en apprentissage, dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et connexes ou en lien avec les acteurs du BTP. Mais aussi, des opérateurs économiques pouvant faire valoir des références et des expériences dans ce secteur, compétents en matière d'orientation et d'apprentissage BTP, doté d'une personnalité morale et d'une capacité à atteindre, accompagner ou agir pour les publics cibles (jeunes, salariés et entreprises).

Le CCCA-BTP encourage les organismes de formation ayant des projets similaires à faire acte de candidature de manière groupée notamment avec des partenaires et des entreprises du secteur du BTP. Le groupement devra désigner un chef de file et le mandater à agir au nom de l'ensemble des membres. Le chef de file – mandataire sera le porteur du projet.

Le ou les projets devront concourir à la mise en place par leur(s) porteur(s) d'un projet innovant concernant plusieurs structures-opérateurs et/ou permettant des mutualisations dans la maîtrise d'ouvrage des mises en exploitation et déploiement des projets. Aussi, la réponse à l'appel à projets pourra viser des groupements d'acteurs et partenariats nationaux, interrégionaux.

b. Budget de la cellule d'Appel à Projets

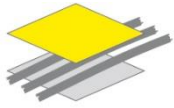
À titre indicatif, le budget total de la cellule d'appels à projets est d'environ **30 M €** pour l'ensemble des thématiques lancées en 2020. Ce budget est un budget maximum pour l'ensemble des appels à projets publiés en 2020. Ce budget sera réparti entre plusieurs porteurs et plusieurs projets.

Sans préjuger du montant total alloué à l'appel à projets, lorsque le projet est porté par un seul organisme celui-ci ne devra pas représenter un budget total supérieur à 300K€. Les consortiums sont possibles, dans ce cas, le budget total de chaque projet ne pourra pas être supérieur à 450K€ pour un consortium de deux partenaires et de 600K€ pour un consortium de 3 partenaires ou plus.

c. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles correspondent aux coûts directement liés à la conception et à la mise en œuvre du programme et dûment justifiés, par exemple :

- les coûts d'études et d'ingénierie de la proposition ;
- les coûts liés à la coordination, au suivi et à l'amélioration continue de l'action, les coûts d'évaluation ;



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

- les coûts de recours à la sous-traitance de prestataires ou fournisseurs associés au projet, sous réserve qu'elle ne dépasse pas 30 % du montage global du projet ou de son déploiement, sauf exception ;
- les coûts de campagne, de promotion ou de communication, y compris événementielle ;
- les coûts d'équipements (logiciel, matériels, matières d'œuvres, agencements, ornementsations, etc.)

Ne font pas partie des dépenses éligibles les investissements immobiliers liés à des constructions ou des entretiens d'immeubles.

Le financement sera versé en quatre tranches :

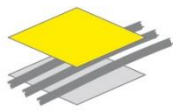
1. **30 % du financement**, au moment de la contractualisation ;
2. **20 % du financement** à mi-parcours à l'appui d'un état des dépenses engagées et de travaux/livrables produits ou justifiés ;
3. **20 % du financement** au ¾ d'avancement du projet à l'appui d'un état des dépenses engagées et de travaux /livrables produits ou justifiés ;
4. **30 % du financement** à l'issue du programme sous réserve de la réalisation effective des dépenses, à la transmission d'un rapport-bilan final du projet, et de l'atteinte du résultat proposé.

7. Notification de prise en charge et conventionnement des projets

L'accord-cadre de projet et la convention de financement souscrits à l'issue de la sélection est plutôt mono-attributaire et est passée avec un porteur de projet ou le chef de file du groupement sur mandats exprimés des membres du groupement.

La convention de financement sera établie avec chaque lauréat. Elle précisera notamment :

- le contenu du projet ;
- le calendrier prévisionnel de déploiement ;
- les éléments d'appréciation nécessaires à l'analyse de la conformité des subventions (durée, coûts/charges financés, ...) ;
- le montant de la subvention des tranches, les critères et le calendrier prévisionnel de déclenchement des tranches successives ;
- les modalités de pilotage local, de suivi ;
- les objectifs de performance de l'utilisation du financement ;
- les modalités de communication ;
- les indicateurs de suivi et de réussite du projet.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

8. Suivi et évaluation des projets

Le porteur du projet documentera la conduite de son projet de façon détaillée pour favoriser la capitalisation des expériences. Il s'engage à renseigner des indicateurs permettant de s'assurer du déploiement des dispositifs tant sur leurs aspects qualitatifs que quantitatifs.

À l'issue du projet, un bilan quantitatif et qualitatif sera produit et présenté par le porteur de projet du CCCA-BTP.

Le CCCA-BTP établira de son côté une évaluation des projets notamment au moment du paiement des tranches de subventions. Le porteur de projet enverra complétés, selon la périodicité décidée avec le CCCA-BTP, les modèles adressés ainsi que les justificatifs de dépenses liés au projet. La documentation rendant compte des actions financées dans le cadre des appels à projets, de leurs résultats et de leur impact, a vocation à être rendue publique au terme du processus.

9. Déontologie et publicité

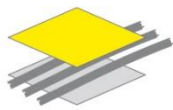
a. Transparence, régularité et égalité de traitement

Les documents transmis dans le cadre de ces appels à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les phases d'auditions avec les candidats sont menées par le CCCA-BTP individuellement et séparément avec chaque candidat. Les candidats, les termes des discussions, épreuves et échantillons intermédiaires d'un candidat restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats. Aucune indication n'est donnée au candidat par le CCCA-BTP sur les candidats et les projets concurrents jusqu'à la notification à l'attributaire du financement et dans la limite de ce qui est diffusable entre candidats (la seule publication des projets sélectionnés).

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats et de mutualisation des informations relatives aux réponses d'intérêts communs pouvant servir positivement les offres de l'ensemble des candidats. Aucune prise de contact n'est autorisée directement avec les membres du jury, pour garantir l'égalité et l'unicité de traitement des candidats et une mutualisation optimale des questions-réponses.

Toute personne ayant un intérêt personnel à agir dans les projets sélectionnés devra s'abstenir de donner son avis. Les résultats de l'appel à projets font l'objet d'une notification à chacun des porteurs de projet ayant candidatés. Dans toutes ses démarches, le porteur s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, en veillant notamment à l'information et à l'exercice des droits des personnes concernées. Le projet s'inscrira dans le respect de l'application du règlement général européen relatif à la protection des données personnelles.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

b. Responsabilité

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de :

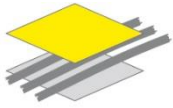
- la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à projets ;
- la perte ou de l'altération de toute information ou donnée ;
- la contamination du matériel informatique du candidat ;
- d'une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;
- toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à projets.

Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et actes de piraterie.

c. Publicité

Le présent appel à projets a été rendu accessible à tous publics sur le site du CCCA-BTP, rubrique appels à projets.

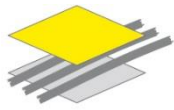


CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

Partie II Spécifique

Comment assurer l'adéquation
emploi/compétences sur les métiers en
tension en tenant compte des zones
géographiques notamment par le
développement de contenu de formation en
distanciel ?



1. Contexte de la thématique

La mise en œuvre des dernières réformes sur la formation professionnelle et l'apprentissage a conduit les acteurs de la formation et leur environnement à évoluer, se transformer.

Dans le même temps, l'émergence du numérique sous toutes ses formes (matérielle, pratique, technique, technologique, organisationnelle) met en évidence des nouvelles modalités de formation dans de nouveaux espaces et selon des nouvelles modalités. Il s'agit d'un changement de paradigme pour l'avenir des actions ou des parcours de formation mais également pour les bénéficiaires de ces cursus modernisés.

Dans le secteur du BTP, certains métiers sont particulièrement en tension. Cette tension est liée à des besoins structurels de renouvellement de la main d'œuvre qualifiée (caractéristique de la population active, âge, qualification, mobilité) ou à des besoins conjoncturels liés à l'évolution des techniques, produits, marché et donc des métiers.

Les besoins de mains d'œuvre qualifiée sont différents en fonction des zones géographiques. Les indicateurs portant sur l'emploi et la formation sur un secteur, un métier sont en effet liés à la démographie, aux publics concernés, aux dispositifs de formation professionnelle existants et aux offres d'emploi.

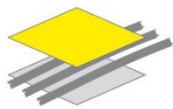
L'identification des besoins des entreprises conduit à envisager les adaptations actuelles et à venir des dispositifs de formation professionnelle. L'écosystème de la formation professionnelle est en mesure d'actionner de nouveaux leviers pour mieux assurer l'adéquation emploi/compétences notamment sur les métiers en tension. La Loi « avenir professionnel » a permis de considérer beaucoup plus d'actions comme de la formation. Il est possible d'envisager des parcours de professionnalisation plus diversifiés pour apporter la spécialisation recherchée (formation à distance, AFEST, VAE, etc.).

Pour les entreprises, c'est l'opportunité d'envisager différemment la formation pour mieux répondre à ses besoins de main d'œuvre qualifiée, en souhaitant par exemple des formations dédiées ou internalisées. Pour les organismes de formation c'est l'opportunité d'élargir sa gamme de prestation, d'organiser différemment la production de formation et ainsi mieux répondre aux besoins des entreprises.

L'adaptation du dispositif de formation au regard de l'évolution des métiers peut se faire sur différents aspects :

- Une optimisation du dispositif de formation existant : nouvelle modalité de formation (organisation, voie d'accès, VAE, AFEST, contenu, méthode pédagogique – intégration du distanciel ou tout autre modalité permettant la montée en compétences et leur validation),
- Un développement du dispositif de formation (nouvelle offre certificative et/ou qualifiante, essaiage par exemple).

Ces adaptations sont également l'occasion de développer les synergies, les partenariats entre les prestataires de formation et les entreprises.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

2. Objectifs de l'appel à projets

L'appel à projets « Adéquation emploi/compétence » s'inscrit dans une démarche de mutualisation des idées, d'accélération des projets et d'enrichissement des innovations en ingénierie de formation et de certification.

La thématique de l'appel à projets est :

Concevoir et mener des actions de professionnalisation intégrant des démarches d'ingénieries et d'innovation pédagogique centrées sur l'adéquation emploi/compétences, en tenant compte d'une part des zones géographiques peu ou pas pourvues en offre de formation sur les métiers en tension et d'autre part du développement de contenus de formation en distanciel.

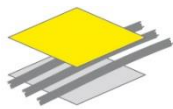
Il s'agit de répondre aux besoins de mains d'œuvre des entreprises, en développant l'offre de formation sur les métiers en tension en tenant compte des spécificités locales, notamment des problèmes de mobilité dans les zones rurales, pour lesquelles l'accès à la formation à distance peut présenter des solutions intéressantes.

En lien avec cette thématique, plusieurs objectifs opérationnels, organisationnels et stratégiques devront être intégrés aux projets :

- Identifier les métiers et les territoires en tension avec des études prospectives appropriées.
- Identifier la/les cause(s) de la tension : inadéquation des certifications par rapport aux besoins, inadéquation des modalités (du dispositif) de formation (par exemple inadéquation des méthodes pédagogiques) , etc
- Déterminer les besoins en compétences au regard de l'emploi sur un territoire
- Déployer une nouvelle offre de formation, certificative ou non, en adéquation avec l'offre proposée ou à proposer sur le territoire, le besoin des entreprises et les spécificités du public local.
- Adapter les dispositifs de formation existants : ingénierie de formation et pédagogique, incluant des parcours diversifiés et des formations modulaires et individualisées, pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes du monde économique et des publics en recherche de professionnalisation :
 - Développer des contenus de formation en distanciel,
 - Multiplier les voies d'accès à la reconnaissance des compétences avec notamment la VAE,
 - Favoriser la mise en place d'AFEST.
- Témoigner d'une réelle valeur ajoutée par rapport à un état antérieur, dans une démarche d'amélioration continue.

Du point de vue méthodologique, il est préconisé de mettre en œuvre, en phase préalable aux travaux d'ingénierie, les deux investigations suivantes :

- Phase quantitative : enquête auprès d'entreprises, consolidation des études sectorielles existantes, identification d'hypothèses de travail à vérifier lors de la phase qualitative.
- Phase qualitative : conduite d'entretiens, analyse qualitative des résultats pour formuler des préconisations à utiliser/vérifier dans les phases suivantes du projet.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

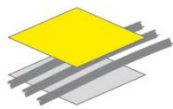
3. Caractéristiques attendues du projet

Le projet a pour finalité l'adaptation des formations de l'organisme de formation au regard des métiers du BTP en tension sur le territoire

Les axes à privilégier dans le projet sont :

- Mettre en place des mécanismes et des actions permettant de réaliser une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans le BTP sur son territoire pour identifier les tensions, exploiter les enseignements et concevoir des démarches/outils de veille.
- Répondre à des besoins spécifiques en formation professionnelle en proposant des actions de formation adaptées aux attentes des entreprises et des publics en recherche de professionnalisation.
- Mettre au cœur du projet des démarches innovantes et structurantes d'ingénierie de professionnalisation permettant d'atteindre une adéquation entre les parcours de formation proposés et les évolutions des métiers, des fonctions, voire des missions visés sur le territoire.
- Travailler de manière collaborative en interne et en externe en développant des synergies et des partenariats territoriaux entre les prestataires de formation, les entreprises, des organismes divers en faisant le cas échéant appel à des experts reconnus.

Le projet devra également impulser et encourager une dynamique centrée sur l'évolution des métiers, des fonctions, des qualifications attendues et des moyens de les prendre en compte dans les parcours de formation. L'innovation devra être le vecteur premier du projet.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

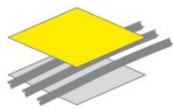
4. Livrables

Les résultats livrables, attendus en cours de réalisation et à la fin du projet, devront être, avant tout, en relation avec les attentes des entreprises et des apprenants en termes d'évolution des compétences, en lien avec les nouvelles normes, les nouvelles activités, les nouveaux profils professionnels et les nouveaux modes d'organisation. Les productions pourront partir de l'existant, en y apportant une nouvelle valeur ajoutée.

Exemples de productions attendues

- Identification des situations et des activités professionnelles en atelier ou sur chantier où se manifestent des carences en termes de compétences de la main d'œuvre disponible.
- Conception de processus d'évaluation des compétences disponibles et des compétences recherchées pour faire face aux nouvelles situations et aux nouvelles activités professionnelles.
- Identification des compétences, bloc de compétences recherchés par les entreprises.
- Conception de parcours de formation modulaire et multimodaux, intégrant l'apprentissage en situation de travail (sur chantier), en centre de formation et à distance via des plateformes numériques.
- Identification des procédures d'évaluation des processus de formation et des acquis d'apprentissage, y compris en situation de travail, par les différentes parties prenantes.
- Élaboration d'un schéma directeur pour la reconnaissance des acquis de la formation, en se basant sur la VAE.
- Professionnalisation des formateurs et des maîtres d'apprentissage à l'analyse réflexives des situations de travail et à la formation en situation de travail.
- Conception d'une nouvelle offre de formation basée, entre autres, sur des partenariats territoriaux solides

En outre, le projet devra comprendre une partie des productions qui permettront de faire connaître la nouvelle offre de formation sur son territoire. Il s'agira donc de concevoir un plan de promotion, en s'appuyant sur les nouvelles productions pour augmenter l'attractivité de l'organisme ou des centres de formation auprès des publics cibles.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

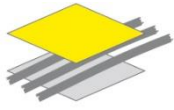
Exemples d'actions à mettre en œuvre pour promouvoir son organisme de formation en s'appuyant sur la nouvelle offre de professionnalisation

- Promotion de la démarche d'évaluation des compétences à l'entrée dans le dispositif de formation individualisée, afin qu'elles soient prises en compte dans le processus de professionnalisation envisagée.
- Promotion de l'inclusion pragmatique et durable de l'apprentissage en situation de travail dans les stratégies et les pratiques de formation qui seront mises en place, en lien avec les attentes des entreprises d'une part et le profil des apprenants d'autre part.
- Promotion des formations individualisées et modulaires, basées sur des composantes telles que formation en situations de travail, formation en centre de formation ou à distance, intégrables dans une logique de professionnalisation tout au long de la vie, basée, entre autres, sur des partenariats territoriaux solides.
- Promotion des démarches innovantes de la professionnalisation des maîtres d'apprentissage, en situation de travail, incluant l'observation et à l'analyse des situations de travail leur permettant de mieux les prendre en compte dans les situations de formation en entreprise.
- Promotion des démarches de reconnaissance formelle des compétences acquises, y compris démarches de certification.

Idéalement, le projet ne devra pas se limiter à la conception et à la mise en œuvre d'un dispositif de formation particulier, mais il devra donner une impulsion nouvelle à l'individualisation des parcours, à l'intégration des situations de travail et à la mise en place des formations modulaires et multimodales attendues par les entreprises et les apprenants.

La restitution des résultats attendus pourra prendre différentes formes : rapports de recherche et d'analyse des besoins des entreprises en matière de compétences, rapports de mise en œuvre et d'évaluation des actions expérimentales mises en place, kits et recueils d'outils, guides méthodologiques pour la mise en œuvre des démarches pédagogiques, guides pratiques de formation des formateurs ou des maîtres d'apprentissage, contenus des formations envisagées, ainsi que les méthodes de leurs réalisations, descriptifs des démarches d'évaluation, etc.

Les projets retenus dans le cadre de cet appel à projet, dûment recensés et analysés, serviront de base pour construire mutualiser les méthodologies de déploiement de l'offre de formation adaptée aux publics cibles.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

5. Modalités de suivi et accompagnement des projets

En complément de l'article 8 de la partie I, pour chaque projet lauréat le CCCA-BTP mettra à disposition une équipe dédiée, un processus de suivi, d'accompagnement et d'expertise tout au long des étapes définies par le projet. L'évaluation par le CCCA-BTP des résultats attendus liés au projet sera déterminante pour la pérennité du projet (court et moyen terme).

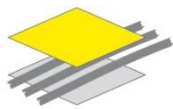
Dans ce cadre l'équipe dédiée dont fera partie la Direction des Politiques de Formation et d'innovation pédagogique (DPFIP) pourra être sollicitée pour partager son expertise dans le champs couvert par le projet pour la bonne réalisation des productions prévues. Ainsi, à chaque étape du projet, l'équipe dédiée mettra en œuvre :

- **Une démarche de suivi et de veille qualité** concernant l'organisation du processus de production et la validation des livrables, permettant aux organismes lauréats d'avoir un feedback régulier sur ce qui est produit et sur ce qui est attendu, en contrepartie du financement perçu ou prévu.
- **Une démarche d'accompagnement** qui permettra aux organismes lauréats de bénéficier de son expertise dans le domaine spécifique du projet, en faisant des points d'étape pour identifier des difficultés éventuelles, des besoins en support extérieur ou encore pour demander un avis expert sur les productions en cours. Dans ce cadre, un avis expert et un accompagnement pourra être proposé pour les choix méthodologiques, l'identification des partenaires techniques du projet ou encore pour la recherche de certifications.

Toutefois, les processus de production et la qualité des résultats relèvent de la responsabilité exclusive des organismes bénéficiaires du cofinancement.

6. Bénéficiaires finaux des projets

- Entreprises des secteurs du bâtiment et des travaux publics
- Apprenants (Apprentis, salariés, demandeurs d'emploi...)
- Autres partenaires (fédérations de professionnels, organismes d'orientation, organismes d'insertion professionnelle, etc.)



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

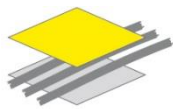
7. Budget alloué aux projets

Le budget total des appels à projets du CCCA-BTP est d'environ **30 M€**, pour l'ensemble des appels à projets organisés en 2020. Il constitue donc un budget maximum, qui sera réparti entre plusieurs projets et plusieurs porteurs de projets.

En fonction des éléments apportés par les candidats, les budgets alloués par projet et porteur de projet seront déterminés par un Groupe technique paritaire ad hoc et votés définitivement lors des conseils d'administration du CCCA-BTP.

Les porteurs de projets devront présenter un plan de financement détaillé et équilibré de leur projet, incluant d'autres types de financements que ceux potentiellement alloués par le CCCA-BTP.

Le CCCA-BTP sélectionnera en priorité des projets réalisables et finançables en 2020.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

8. Communication du dossier de candidature

Les dossiers devront impérativement être déposés complets, sous forme électronique, avant la date et l'heure de réception faisant foi pour pouvoir être instruits et évalués. Tout dossier transmis uniquement en version papier ne sera pas étudié.

Le dossiers-projets et les éléments de la candidature sont déposables par courriel via Wetransfer à l'adresse : cellule.aap@ccca-btp.fr

La date et l'heure ultimes de dépôt des dossiers-projets est le :

LE 17 JUILLET 2020 AVANT 10 HEURES.

Un webinaire d'information sera organisé le 12 juin 14h. Pour davantage d'information rendez-vous sur le site du CCCA-BTP.

Les plis dématérialisés resteront « cachetés » et sous séquestre jusqu'à la date de la cellule d'ouverture des plis.

Le CCCA-BTP garantit une égalité de traitement pour les questions et les réponses. La confidentialité des dépôts et des échanges avec les porteurs de projets est garantie sans limite de temps, sauf informations légales obligatoires et réquisitions d'un juge.

Seuls les dépôts électroniques et dématérialisés des dossiers-réponses de candidatures « projets » via **Wetransfer** acquièrent date certaine au regard des échéances de dépôts et de restitution des dossiers-projets et du « projet final ».

Contacts pour tous renseignements (1er niveau) uniquement par mail : cellule.aap@ccca-btp.fr

AUCUNE RÉPONSE ORALE NE SERA DONNÉE.

L'approche par échange de courriels est **obligatoire** pour permettre la mutualisation anonyme des questions et des réponses.